



MUNICIPALITÉ D'UPTON

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-174-06

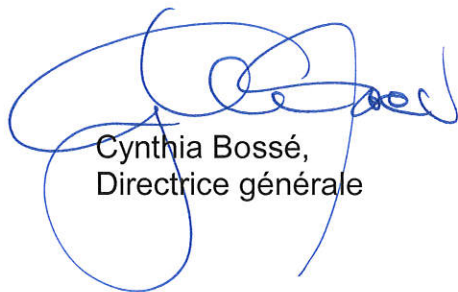
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 5 juillet 2016, le règlement numéro 2007-174-06 intitulé « Règlement modifiant le règlement 2007-174 décrétant une délégation de compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire ».

Ce règlement modifie le règlement 2007-174 à l'article 9 afin de prévoir une clause lors des interventions d'urgence et à l'article 12 afin d'augmenter la délégation de pouvoir du directeur des travaux publics.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 7^e jour du mois de juillet de l'an 2016.



Cynthia Bossé,
Directrice générale